

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**1304 COSSONAY**

Cossonay, le 7 mars 2006

**Préavis municipal No 5/2006 concernant le restaurant communal du Pré-aux-Moines -  
Transformation de la cuisine située au niveau du restaurant et création d'une terrasse**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

C'est en 1989, alors que la Commune de Cossonay inaugurerait avec faste le bâtiment PAM 3 du Complexe scolaire et communal du Pré-aux-Moines, que s'ouvrait au public le restaurant du même nom, propriété communale.

Dès lors, 5 gérants se sont succédés pour exploiter ce restaurant, avec plus ou moins de réussite. Tous, sans exception ont cependant relevé un défaut majeur à la bonne marche du service : l'emplacement de la cuisine principale située un étage au-dessous du restaurant. Malgré un passe-plat et la présence de machines et de matériel performants, il est très difficile dans ces conditions d'assurer le service de plats chauds et appétissants, particulièrement pour le client qui mange "à la carte".

Il faut se rappeler que lors de sa conception, le bâtiment PAM 3 n'était pas prévu pour accueillir un café-restaurant, mais simplement un lieu de rencontres avec une buvette, destiné à l'usage des sociétés locales. Ce n'est qu'au cours de la construction du gros œuvre, alors que les scénarios pour l'exploitation de ce foyer / buvette s'élaboraient, que l'idée de créer un café-restaurant s'est imposée. Les architectes durent alors modifier leurs plans pour réaliser tous les locaux et infrastructures nécessaires à un restaurant, tout en tenant compte des murs déjà construits et des locaux déjà constitués. L'affaire ne fut pas simple et le résultat constitua, par exemple pour l'emplacement de la cuisine, un compromis par rapport à une solution idéale.

Le tenancier actuel, M. N. Barmada, après avoir réalisé quelques mauvaises opérations à ses débuts, a contourné le problème en utilisant systématiquement la petite cuisine, appelée "cuisine satellite", située au même niveau que le restaurant, pour les services de midi et du soir. Cette solution est efficace si l'on en croit la satisfaction d'une clientèle toujours plus nombreuse. Elle ne peut cependant qu'être provisoire, en regard de la faible capacité de ladite cuisine, dont l'utilisation, pour les besoins actuels du restaurant, exige beaucoup de métier, de réussite et d'abnégation.

D'autre part, cette pratique empêche l'utilisation de la cuisine satellite en relation avec le foyer communal par le jeu des parois mobiles, en qualité de buvette et de bar de services, ceci au

grand dam des sociétés locales. Enfin, à moults reprises, justement en raison de la perméabilité des parois mobiles, les utilisateurs du foyer communal ont été gênés par des odeurs de cuisine.

Afin de trouver une solution à ces problèmes, la Municipalité a pris contact avec plusieurs sociétés spécialisées. Après divers entretiens et examens de leurs idées, elle a décidé de travailler avec la société Gastro-concept, domiciliée à Vufflens-la-Ville, dirigée par M. W. Blaser.

Dans son étude "concept de restauration pour le restaurant du Pré-aux-Moines", M. W. Blaser relève qu'il est impératif de donner au restaurateur des conditions de travail correctes, pour concilier sur un même service les exigences de la cantine scolaire, d'un banquet, d'une table réservée ainsi que des clients "à la carte". Les techniques de cuisine de ce jour permettent de différer les préparations, il faut donc attribuer à la cuisine située au sous-sol, et à la cuisine sise au niveau du restaurant, des fonctions bien déterminées afin de satisfaire toutes les catégories de clients.

Si la cuisine du sous-sol se prête particulièrement aux préparations, à la cuisson et au stockage de mets cuisinés, la cuisine satellite devient par excellence, le terminal de cuisson et de finitions, proche du client.

Il s'agit par conséquent d'améliorer la cuisine située au niveau du restaurant, afin qu'elle remplisse les fonctions qui lui sont désormais dévolues. Pour ce faire, il est nécessaire de l'isoler totalement du foyer communal; la paroi mobile sera ainsi remplacée par une paroi fixe en maçonnerie, ceci jusqu'à la hauteur de l'ascenseur. A cet endroit, le foyer communal sera agrandi, afin de recevoir un office et un emplacement de rangement pour des meubles de service mobiles, qui remplaceront avantageusement la buvette et le bar actuels, exploitables depuis la cuisine satellite lorsque la paroi mobile est ouverte.

Le coût des travaux se présente comme suit :

▪ Meubles et appareils de cuisine	Fr.	189'000.--
▪ Réfrigération	Fr.	44'800.--
▪ Ventilations	Fr.	15'000.--
▪ Maçonnerie	Fr.	21'300.--
▪ Carrelage	Fr.	5'500.--
▪ Plafonds	Fr.	4'000.--
▪ Sanitaire	Fr.	38'000.--
▪ Electricité	Fr.	37'400.--
▪ Honoraires	Fr.	10'000.--
▪ Divers et imprévus	Fr.	<u>30'000.--</u>
	TOTAL TTC	Fr. <u>395'000.--</u>

La Municipalité est convaincue que la conduite de ces travaux va permettre de résoudre un problème récurrent qui trouve son origine dans la construction du bâtiment. L'existence du restaurant du Pré-aux-Moines, après 17 ans d'exploitation, n'est aujourd'hui plus remise en cause; cet établissement fait désormais partie des équipements et du paysage de Cossonay; il est temps d'affirmer sa notoriété et d'assurer sa rentabilité à long terme.

Par la même occasion, la Municipalité souhaite créer une véritable terrasse, en remplacement du simple "endroit", fort mal placé d'ailleurs pour l'exploitant, qui sert actuellement à cet usage.

Cette nouvelle terrasse prendra place contre les façades du bâtiment, à son angle nord-est. D'une longueur totale de 18 m. environ et d'une largeur de 4, 5 m. environ, elle sera bien visible de la route de Morges, indiquant clairement la présence d'un établissement public. Pour le personnel, elle sera visible et accessible du restaurant par une nouvelle porte, posée en façade est en 2005, à la faveur d'un accident. Cette porte constituera également la porte principale pour la clientèle, sans que la porte actuelle, située à l'opposé, ne soit condamnée.

Le coût de construction de cette terrasse s'élève à Fr. 55'000.-- TTC. Il s'agit principalement de travaux de terrassement, de génie civil et d'aménagements extérieurs.

Il est certain que l'exploitation de cette terrasse va augmenter l'attractivité du restaurant et qu'elle libérera la place devant l'entrée du Théâtre pour les réceptions liées aux salles communales.

La première séance de la commission chargée d'étudier le présent préavis est fixée au foyer communal le **4 avril 2006 à 19.00 h.**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 5/2006 concernant le restaurant communal du Pré-aux-Moines - Transformation de la cuisine située au niveau du restaurant et création d'une terrasse
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à :

- Faire exécuter les travaux nécessaires à la transformation de la cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines, située au rez-de-chaussée.
- Faire exécuter les travaux nécessaires à la construction d'une terrasse pour le restaurant du Pré-aux-Moines, dans l'angle nord-est du bâtiment.
- Financer le coût de ces travaux, soit :
  - a) Fr. 395'000.-- pour la cuisine, et
  - b) Fr. 55'000.-- pour la terrasse

par un emprunt correspondant, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, ou éventuellement par les liquidités courantes.

- Porter la valeur des travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Déléguée municipale : Mme Nicole BAUDET, Municipale